



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°765) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES AILEY, LOUDIÈRES
ET BERLIOZ, A LA DIRECTION DES AFFAIRES
SCOLAIRES DE LA VILLE DE PARIS**

**DÉCISION N° DM-22-019
EN DATE DU 19 JANVIER 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de la Direction des Affaires scolaires de la Ville de Paris, représentée par Madame Bérénice DELPAL, en qualité de directrice des Affaires Scolaires, et domiciliée 3, rue de l'Arsenal, 75181 Paris Cedex 04, d'organiser des formations, dans la salle Loudières, les 20 et 21 septembre 2021 de 9h30 à 16h15, dans la salle Berlioz, les 27, 28, 30 septembre 2021 de 9h à 16h et les 31 janvier et le 3 février 2022 de 9h à 16h30, dans la salle Ailey, les 8 février, 18 et 29 mars 2022 de 9h à 12h, les 11 février, 17 et 31 mars 2022 de 9h à 16h30 et les 11 et 12 avril 2022 de 9h30 à 16h15;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec de la Direction des Affaires scolaires de la Ville de Paris, représentée par Madame Bérénice DELPAL, en qualité de directrice des Affaires Scolaires, et domiciliée 3, rue de l'Arsenal, 75181 Paris Cedex 04, une convention de mise à disposition de salle, afin d'organiser des formations, dans la salle Loudières, les 20 et 21 septembre 2021 de 9h30 à 16h15, dans la salle Berlioz, les 27, 28, 30 septembre 2021 de 9h à 16h et les 31 janvier et le 3 février 2022 de 9h à 16h30, dans la salle Ailey, les 8 février, 18 et 29 mars 2022 de 9h à 12h, les 11 février, 17 et 31 mars 2022 de 9h à 16h30 et les 11 et 12 avril 2022 de 9h30 à 16h15;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220119-lmc1H9284H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/01/2022
Date de Publication : 19/01/2022